



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Martinique : emploi

Question écrite n° 8825

### Texte de la question

M. Camille Darsieres souligne a l'attention de M. le ministre des departements et territoires d'outre-mer la situation eminentement preoccupante de l'emploi a la Martinique ou le chomage en est a 32 p. 100 de la population active. Il rappelle que les collectivites locales, du fait du marasme economique et sous la pression legitime des populations, ont fait d'énormes efforts pour parer au pire et retarder la crise : 1/ les communes ont recrute au-dela de leurs besoins reels, pour tenter de suppleer a la defaillances du secteur prive ; 2/ le departement a renforce l'aide sociale et a tache de s'investir dans la construction ; 3/ le conseil regional a mis en place une aide a l'investissement aux trente-quatre communes qui a permis l'ouverture de nombreux chantiers, notamment dans les equipements sportifs et culturels ; il a construit ou aide a construire trois centres de formation professionnelle, trois lycees, et entrepris la refecton des dix-huit etablissements scolaires transferees, vetustes, par l'Etat ; il a donne forte part a la politique de logements sociaux et de rehabilitation des quartiers. Tous ces efforts, necessaires hors quoi le pire eut ete a craindre, notamment sur le plan social, ont mis les collectivites en difficulte financiere. Il demande quelles dispositions entend prendre l'Etat pour assurer la relance de la commande publique, seule perspective de mettre un frein a la degradation de l'emploi, surtout lorsque l'on sait ; 1/ qu'il faudrait, pour satisfaire la demande de milliers de familles modestes, dynamiser la construction de logements sociaux, et intervenir pour structurer et animer les quartiers defavorises ; 2/ que la lutte contre les inondations et le ravinement appelle l'ouverture de chantiers un peu partout dans l'ile ; 3/ que depuis plus de trente ans on annonce la construction d'une maison d'arret ; 4/ que l'edification d'une cite judiciaire est urgente, ne serait-ce que pour assurer l'autorite de la justice ; 5/ qu'il faut prevoir d'autres classes, de colleges, de lycees, et encore assurer des reparations dans les dix-huit etablissements scolaires herites de l'Etat. Il demande enfin si peut etre confirmee l'annonce faite le 20 octobre dernier a l'Assemblée nationale de proposer a la Martinique la construction d'un nouveau lycee de 900 places.

### Texte de la réponse

La situation economique et sociale de la Martinique est en effet preoccupante, et ce en depit des efforts conjugues des communes, du departement, de la region et de l'Etat. Soucieux de stabiliser la situation de ce departement d'outre-mer et de proposer a nos compatriotes martiniquais des perspectives de developpement, le Gouvernement a pris, des sa formation, toute une serie de mesures destinees a stimuler la demande privee et a aider l'investissement des collectivites locales. Ces dispositions seront completees cette annee, notamment au sein du nouveau contrat de plan Etat-region qui fixe un cadre renove de cooperation entre les differents acteurs du developpement economique et social de la Martinique. L'annee passee a ainsi permis, avec la loi de finances rectificative pour 1993, d'etendre et d'ameliorer le dispositif de defiscalisation, en particulier en direction des concessions de services publics et du logement afin de stimuler l'activite du batiment et d'ameliorer le parc de logement. La LFR 93 a aussi fait beneficier la Martinique de 89 millions de francs au titre de la LBU et de 2 millions au titre de la resorption de l'habitat insalubre. 1993 a egalement permis de mettre en place un fonds martiniquais de participation dote de 32 millions de francs afin d'aider les entreprises locales, de reffecter des disponibilites non utilisees en matiere de credits europeens et d'augmenter le taux de subvention afin de pallier

la défaillance des collectivités locales. Enfin, un effort important en direction des hôpitaux a été entamé afin de les soutenir dans l'action qu'ils ont entreprise en faveur de leur redressement financier. La Martinique a ainsi été dotée d'une enveloppe de 60 millions de francs qui servira notamment à régler les arriérés de paiement des hôpitaux auprès des entreprises locales. Animée de la même volonté à l'égard des collectivités territoriales, et plus particulièrement des régions, le Gouvernement a fait adopter, lors de l'examen de la loi de finances initiale pour 1994, trois amendements destinés à améliorer leurs capacités fiscales et à leur permettre de payer leurs dettes envers les entreprises et de reprendre, dans des conditions raisonnables et maîtrisées, de vrais programmes d'investissements pour soutenir l'activité outre-mer. A cet égard, l'année permettra à l'Etat et aux acteurs économiques et sociaux martiniquais d'aller encore plus en avant ensemble, avec les deux rendez-vous très importants que représentent l'adoption du plan de développement régional et la signature du contrat du plan Etat-région. Sur ce dernier point, en ce qui concerne la Martinique, l'engagement de l'Etat, hors politique de la ville, s'élève à 683,8 millions de francs, soit une hausse de 64 p. 100 par rapport au contrat précédent. Le contrat de plan permettra d'engager, à moyen terme, des actions destinées à maintenir la formation initiale et la formation professionnelle autour de trois volets : construction d'un nouveau lycée, poursuite du schéma Université 2 000, soutien de la formation professionnelle. Un effort tout particulier sera également entrepris afin d'améliorer la sécurité dans les établissements du second degré. Dans le cadre de l'utilisation de l'emprunt d'Etat 6 p. 100, le département et la région de Martinique pourront souscrire des emprunts à taux réduits pour rénover les collèges et les lycées et favoriser ainsi la relance de l'activité du secteur du bâtiment. Le nouveau contrat de plan s'attachera également à poursuivre la lutte contre les inondations dont le ministre des départements et territoires d'outre-mer a pu mesurer toute la nécessité lors de sa visite en Martinique au lendemain du passage de la tempête Cindy. 1994 sera aussi l'année de la signature des contrats de ville de Fort-de-France et du Lamentin, ainsi que de 5 conventions de développement social urbain qui constitueront des cadres appropriés pour répondre, en concertation avec les acteurs sociaux, aux attentes et besoins des populations concernées. L'ensemble de ces dispositions traduit la volonté de l'Etat de contribuer, sur la base d'un étroit partenariat, au développement économique et social de la Martinique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Darsières Camille](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8825

**Rubrique :** Dom

**Ministère interrogé :** départements et territoires d'outre-mer

**Ministère attributaire :** départements et territoires d'outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 1993, page 4319

**Réponse publiée le :** 24 janvier 1994, page 372